

Rapport de gestion

Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM)

Formation continue – maintenir et développer les compétences



Avant-propos | page 2

Entretien avec la direction de l'ISFM | page 3

ISFM Compact | page 6

Rétrospective | page 10

Comptes et budget | page 13



Christoph Hänggeli et Werner Bauer

Avant-propos

Formation postgraduée et continue pour aujourd'hui et demain

Le rapport de gestion 2019 est pour nous une nouvelle occasion de vous donner, à l'aide de faits et de chiffres, une vue d'ensemble des activités et des projets menés par l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM). Nous allons nous pencher sur les défis actuels se posant en matière de formation postgraduée et continue, avec un accent particulier sur la formation continue et ce qu'elle apporte en termes de développement professionnel des médecins.

Les chiffres confirment l'important volume de travail, toujours en augmentation, assumé par les collaboratrices et collaborateurs de l'institut. Nous leur adressons nos plus chaleureux remerciements pour leur engagement. Ils s'emploient à traiter de manière aussi rapide qu'efficace les demandes d'octroi de titres et de reconnaissance d'établissements de formation postgraduée. Ils se chargent également de lancer les appels à nominations pour la remise des ISFM-Awards, ainsi que de la promotion des projets, sans oublier l'organisation de quelque

cent cinquante visites, élément central pour garantir la qualité, ou encore les innombrables demandes de renseignements concernant les critères de formation en Suisse ou à l'étranger.

Mais le cœur d'activité de l'ISFM ne se résume en aucun cas à l'exécution de tâches administratives. La rapide évolution qui caractérise le secteur des soins, les changements structurels que traversent les hôpitaux et le peu de temps et de ressources financières à disposition imposent à la Direction et au Comité de l'ISFM d'anticiper et de réfléchir à des mesures pour actualiser le système de formation des médecins. Outre la révision des programmes de formation postgraduée, avec un accent particulier sur les catalogues des objectifs de formation, deux projets informatiques ambitieux sont menés de front : le nouveau logbook électronique pour les médecins en formation et l'extension de la plate-forme de formation continue pour tous les médecins en exercice.

Dr. méd. Werner Bauer
Président de l'ISFM

Christoph Hänggeli, avocat
Directeur de l'ISFM

Entretien avec la direction de l'ISFM

La formation continue, un vecteur de développement professionnel

L'ISFM traite de formation postgraduée et de formation continue. Laquelle des deux a prédominé en 2019 ?

Christoph Hänggeli : En quantité, c'est invariablement la formation postgraduée : traiter et approuver les programmes de formation postgraduée des sociétés de discipline médicale, reconnaître et catégoriser les établissements de formation postgraduée, décerner les titres de spécialiste, c'est là la mission première que nous confie la loi sur les professions médicales. Mais la formation continue tend à prendre toujours plus de place.

Quelles raisons voyez-vous à cela ?

Raphael Stolz : Nous sommes en train d'étoffer notre plate-forme de formation continue. Elle doit en tout premier lieu permettre aux méde-

cins en exercice de documenter leur formation continue de la manière la plus simple possible, et de recevoir tous les trois ans un diplôme de formation continue.

À quoi servent la plate-forme et le diplôme de formation continue ?

Raphael Stolz : Le corps médical doit trouver la voie médiane entre la responsabilité de chaque médecin d'accomplir sa formation continue et de pouvoir l'attester par un document crédible. La plate-forme électronique de formation continue permet déjà de saisir les sessions suivies, de les faire vérifier par la société de discipline médicale concernée et d'imprimer le diplôme de formation continue, c'est la manière la plus pertinente d'attester son devoir de formation continue. Récolter tous les justificatifs de participation n'est plus une solution adaptée aujourd'hui.



La direction de l'ISFM se compose, en plus de son président Werner Bauer et de son directeur Christoph Hänggeli, de: Raphael Stolz, Jean Pierre Keller et Giatgen A. Spinaz (de gauche à droite).

Dans le courant de ces prochaines années, la plate-forme sera optimisée et plus facile à utiliser.

Vérifie-t-on si les médecins ont bien rempli leur devoir de formation continue ? Qui s'en charge ?

Werner Bauer : Nous souhaitons un système aussi libre que possible, avec le moins de réglementation, de bureaucratie et de « contrôlisme » possible. Mais la liberté comporte toujours des obligations. Pour la formation continue, cela consiste en 150 heures (crédits), à obtenir et attester sur une durée de trois ans. Les sociétés de discipline sont chargées de vérifier la plausibilité des données fournies avant de délivrer un diplôme de formation continue. Mais ni l'ISFM ni les sociétés de discipline ne sont habilités à prononcer de sanction. Les instances de contrôle formelles sont les directions cantonales de la santé, qui ont la possibilité de faire dépendre le droit de pratique du devoir de formation continue.

Vous dites que la formation continue est plus que jamais d'actualité. Pourquoi ?

Christoph Hänggeli : Les autorités veulent s'assurer que la formation continue médicale remplit son rôle, raison pour laquelle la plate-forme « Avenir de la formation médicale » (portée par l'Office fédéral de la santé publique et par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé) a confié à l'ISFM le mandat d'analyser la situation de la formation continue des médecins en Suisse d'ici l'automne 2020.

En quoi consiste ce mandat ? Peut-on prévoir les conséquences qu'il pourrait avoir ?

Werner Bauer : Ce mandat charge l'ISFM d'examiner la situation actuelle de la formation continue et d'identifier les éventuelles lacunes susceptibles d'agir sur la qualité de la prise en charge médicale. Il comprend environ 25 questions, auxquelles nous devons trouver une réponse plausible. Il y a par exemple la question de savoir si les médecins participent bien aux sessions de formation continue les plus adaptées à leur situation, ou s'ils choisissent les thèmes en fonction de leurs intérêts mais sans en avoir réellement besoin. Pour y répondre,

nous devons examiner l'opportunité de mettre en place un système d'auto-évaluation permettant aux médecins de faire le point sur leurs compétences, puis de les aiguiller dans le choix des thèmes de formation continue. Nous sommes en train de rédiger le rapport en étudiant la littérature et en menant une enquête à large échelle ainsi que des entretiens plus ciblés. Nous espérons pouvoir démontrer de façon crédible que le devoir de formation continue est pris au sérieux, qu'il est rempli et bien documenté. Nous sommes naturellement ouverts aux améliorations qui ont du sens mais nous voulons les mettre en place sous la responsabilité du corps médical et ne pas donner aux autorités une occasion d'édicter des lois supplémentaires et de nourrir encore davantage l'appareil bureaucratique.

Pensez-vous que la formation continue a un avenir ?

Giatgen Spinas : Et comment ! En plus de permettre la mise à niveau des compétences, la formation continue devra à l'avenir s'orienter toujours plus vers le développement professionnel. C'est d'ailleurs la direction qu'elle prend au plan international ; la notion de *continuing professional development* est de plus en plus présente. À l'instar d'autres professions, nous devons aussi partir du principe que le champ d'activité d'un médecin qui s'apprête à prendre sa retraite ne sera plus le même qu'au moment où il a terminé sa formation postgraduée. Il doit être en tout temps possible d'acquérir de nouvelles méthodes ou de faire évoluer sa carrière.

Qu'est-ce que cela signifie pour les sociétés de discipline et l'ISFM ?

Giatgen Spinas : C'est un véritable défi ! Nous devons nous assurer de façon rationnelle qu'il est possible d'évoluer dans la profession et d'apprendre de nouvelles techniques, tout en garantissant en tout temps la qualité requise.

On en revient à trouver un équilibre entre liberté et contrôle.

Jean Pierre Keller : Une possibilité pour cela est d'avoir recours aux EPA, les fameuses *entrustable professional activities*. Il s'agit d'unités concrètes regroupant des compétences cliniques et théoriques que le médecin doit être en



La direction de l'ISFM : Giatgen A. Spinias, Jean Pierre Keller, Raphael Stolz, Werner Bauer et Christoph Hänggeli (de gauche à droite)

mesure d'appliquer au quotidien. Ceux qui atteignent le niveau de maîtrise (*entrustment*) requis sont habilités à exercer ces tâches de façon autonome. Prenons l'exemple d'un patient se présentant aux urgences avec des douleurs abdominales aiguës ; dans ce cas, l'anamnèse, l'examen clinique, le diagnostic différentiel, la mise en place des premiers examens nécessaires, le traitement en urgence et la communication sont autant de compétences. Autre exemple, la maîtrise d'une intervention ou d'une opération avec toutes les exigences que cela comporte. Une EPA est confirmée lorsque la personne a été observée de façon répétée par différents superviseurs et jugée compétente en tout point.

C'est certes convaincant, mais cela exige aussi un grand investissement.

Jean Pierre Keller : Tout à fait. Les EPA sont sur le point de s'établir dans le monde entier et ont

d'ores et déjà été reprises dans le catalogue suisse des objectifs d'apprentissage pour la formation médicale prégraduée. La prochaine étape est à présent de les intégrer dans la formation postgraduée, et il est tout à fait envisageable que cette méthode soit également indiquée pour le développement professionnel continu.

Cet exemple illustre parfaitement toute la fascination de travailler pour l'ISFM : il s'agit autant de trouver des solutions à des problèmes actuels que de façonner l'avenir de la formation médicale.

ISFM Compact Temps forts 2019

Attestation des connaissances linguistiques dans la loi sur les professions médicales : la maturité fédérale suffit-elle désormais pour attester les compétences linguistiques ? Développement de la plate-forme de formation continue de l'ISFM : la prochaine étape est lancée. Le score est à 2:0 pour l'ISFM : le Tribunal fédéral donne raison à l'ISFM en désavouant pour la deuxième fois le Tribunal administratif fédéral. Le logbook 2.0 est en passe d'aboutir : d'ici au deuxième semestre 2020, tous les modules de la nouvelle application auront été mis en service.

Symposium MedEd, promotion de projets de l'ISFM, ISFM Award et ateliers du Royal College of Physicians sont quelques-unes des multiples tâches réalisées par l'ISFM au cours de l'année passée sous revue.

Loi sur les professions médicales (LPMéd) : la langue en question sous la coupole

Les dispositions transitoires de la loi sur les professions médicales (LPMéd) sont arrivées à échéance à la fin 2019. Depuis le 1^{er} janvier 2020, tous les médecins qui exercent à titre indépendant ou salarié sont tenus de s'inscrire dans le registre des professions médicales (MedReg). Ils attestent ainsi disposer d'un diplôme officiel. La demande réitérée de l'ISFM de disposer d'un registre des médecins exhaustif a ainsi enfin été entendue.

La réglementation des connaissances linguistiques reste cependant insatisfaisante. La notion de « connaissances linguistiques nécessaires à l'exercice de la profession médicale » est un progrès, mais comme l'ordonnance sur les professions médicales ne reconnaît pas le certificat de maturité fédérale pour prouver les compétences linguistiques et exige un diplôme de langue de niveau B2, les médecins suisses qui souhaitent exercer dans une autre région linguistique sont inutilement pénalisés.

La conseillère nationale Regine Sauter a déposé une motion demandant que le certificat de maturité suisse permette également d'attester les connaissances linguistiques requises, mais le Conseil fédéral a rejeté cette motion qui arrivera automatiquement à échéance et sera donc nulle en septembre 2020.

Mais l'espoir renaît dans un tout autre cadre, celui du projet relatif à la gestion des admissions. Le Conseil national et le Conseil des États ont en effet décidé à l'art. 37, al.1, LAMal, de faire passer un examen de langue : « Ils (les médecins) disposent des compétences linguistiques nécessaires dans la région dans laquelle ils exercent, sanctionnées par un test de langue qu'ils ont passé en Suisse. Les médecins ayant obtenu, dans la langue officielle de la région dans laquelle ils exercent, une maturité gymnasiale suisse (...) sont exemptés de cette obligation » Au Conseil des États, Pirmin Bischof a précisé, au nom de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique, que la maturité gymnasiale fédérale suffirait à attester les connaissances linguistiques requises. Un médecin zurichois qui souhaiterait exercer à Genève ne devrait donc pas passer d'examen de langue. Si le Conseil national confirme cette interprétation, le Conseil fédéral ne pourra faire autrement que d'aplanir les divergences avec la LPMéd et inscrire la maturité fédérale en tant que preuve suffisante dans l'OPMéd. La motion Sauter serait ainsi appliquée par un autre biais, ce qui ne pourrait être que salutaire d'un point de vue politique.

Informations complémentaires :
www.siwf.ch > Thèmes > LPMéd

- Motion Sauter
- Éditorial « La langue en question sous la coupole » dans le Bulletin des médecins suisses, 2019;100(25):828

Formation continue : l'ISFM poursuit son évolution

- Bien que la Réglementation pour la formation continue de l'ISFM existe depuis plus de 25 ans et que la LPMéd stipule depuis 2006 que les médecins sont tenus d'accomplir une formation continue, seuls 35% de tous les médecins en exercice disposent d'un diplôme de formation continue valable. Si le corps médical veut continuer à se former sous sa propre responsabilité et sans intervention de l'État, il est impératif de mieux structurer la formation continue et de l'attester de manière crédible. Or c'est justement pour renforcer cette crédibilité que l'Assemblée plénière de l'ISFM a décidé plusieurs mesures :

- La réglementation du devoir de formation continue comprend désormais aussi explicitement l'acquisition du diplôme de formation continue. De plus, la formation continue accomplie doit être documentée sur la plateforme de formation continue de l'ISFM. Récolter des justificatifs sur papier n'est plus une solution adaptée aujourd'hui.
- Le développement prévu de la plate-forme de formation continue sera mis en œuvre dans le but de créer un répertoire de toutes les sessions de formation continue. Les sociétés de discipline et les organisateurs de ces sessions profiteront d'une procédure simplifiée pour l'attribution des crédits. Pour les médecins soumis au devoir de formation continue, il sera ainsi plus simple de documenter les sessions accomplies grâce à un code barre qu'il leur suffira de scanner avec leur téléphone.
- Les moyens financiers nécessaires au développement de la plate-forme seront assurés par une augmentation modérée des émoluments pour l'obtention du diplôme de formation continue. Le domaine de la formation continue de l'ISFM doit pouvoir s'auto-financer et ne saurait continuer à dépendre des taxes perçues pour l'attribution des titres de spécialistes.

En parallèle, l'Office fédéral de la santé publique et la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux de la santé ont confié à l'ISFM le mandat d'analyser la situation de la formation médicale continue en Suisse. L'ISFM a élaboré une enquête spécifique à laquelle ont participé un échantillon représentatif de médecins concernés, ainsi que toutes les organisations impliquées et d'autres acteurs du système de santé.

Informations complémentaires :

www.isfm.ch > formation continue

- 10 ans de qualité dans la formation, Fabienne Hohl, *Bulletin de médecin suisse*, 2020;101(08):242-247

2:0 pour l'ISFM : une décision du Tribunal fédéral qui fera date

Contrairement à la jurisprudence en vigueur, le Tribunal administratif fédéral (TAF) est entré en matière sur un recours relatif à l'attribution d'un diplôme de formation approfondie de droit privé (médecine de la reproduction). Le TAF a décidé que les diplômes de formation approfondie et les attestations de formation étaient équivalents

aux titres fédéraux de spécialistes et que pour toute question litigieuse, c'est le TAF qui est compétent et non pas les tribunaux civils. Cette décision aurait eu des conséquences financières importantes pour les sociétés médicales et l'ISFM, c'est pourquoi nous avons porté le cas devant le Tribunal fédéral (TF). Dans une décision de principe, le TF a donné raison en tous points à l'ISFM : les diplômes de formation approfondie ne sont pas des titres de droit public et le TAF – comme cela est d'ailleurs prévu par la LPMéd – n'est compétent que pour les titres fédéraux de spécialiste. C'est ainsi la deuxième fois que l'ISFM gagne devant le Tribunal fédéral et ce alors que les chances d'obtenir gain de cause contre une décision du TAF ne sont que d'environ cinq pour cent.

La version 2.0 du logbook électronique suit son cours malgré un léger retard

Le développement de la version 2.0 du logbook électronique avance comme prévu malgré un léger retard. Cette version sera basée sur une structure logicielle moderne qui permettra à tout médecin en formation postgraduée de documenter sa formation de manière simple et sûre. Suite à la réussite de la mise en service du premier module à la fin du premier semestre 2019 (Secrétariat et Commission des titres), les autres modules seront mis en service d'ici l'été 2020 (médecins en formation et formateurs).

L'ISFM ne manque pas de projets

Le sixième symposium MedEd a suscité un vif intérêt et a enregistré un nombre record de participants. Des intervenants de renom ont captivé le public et suscité la réflexion sur l'avenir de la formation médicale. La promotion de projets par l'ISFM a récompensé cinq projets visant à optimiser la qualité de la formation postgraduée parmi 47 en lice et leur a accordé un soutien financier de 150'000 francs en tout. L'ISFM Award a été attribué à 35 personnes et équipes récompensant ainsi leur engagement exceptionnel en faveur de la formation postgraduée. De plus, l'ISFM a poursuivi sa collaboration avec le *Royal College of Physicians*, au travers des workshops *teach the teachers* permettant d'approfondir les compétences en formation médicale et en leadership.

Informations complémentaires :

www.isfm.ch > Projets

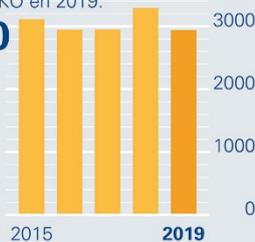
SIWF^{FMH} | ISFM | 2019

FORMATION UNIVERSITAIRE



Diplômes fédéraux de médecin délivrés en 2019: 1089

Diplômes de médecin étrangers reconnus par la MEBEKO en 2019: 2940

Année	Nombre
2015	~800
2016	~850
2017	~900
2018	~950
2019	1089

Année	Nombre
2015	~2500
2016	~2800
2017	~2900
2018	~3000
2019	2940

FORMATION POSTGRADUÉE

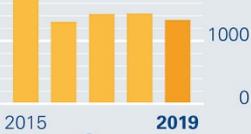
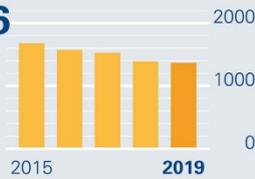
PROGRAMMES DE FORMATION POSTGRADUÉE



Logbook électronique
Nombre d'utilisateurs enregistrés: **19'000**

Titres fédéraux de spécialiste délivrés en 2019: 1334

Titres de formation postgraduée étrangers reconnus par la MEBEKO en 2019: 1366

540 **794**

Les trois disciplines les plus fréquentes:
nombre de titres de spécialiste et durée moyenne de formation

- Médecine interne générale**
406/6,6 ans
- Pédiatrie**
93/6,7 ans
- Psychiatrie et psychothérapie**
90/9,0 ans

Formations approfondies délivrées en 2019: 205

Formations approfondies interdisciplinaires délivrées en 2019: 200

Attestations de formation complémentaire délivrées en 2019: 1482

Âge moyen des médecins qui obtiennent leur premier titre de spécialiste, en tout: **36,0** ans;
avec un diplôme fédéral, ≤ 26 ans et une durée de formation ≤ 10 ans: **32,7** ans

FORMATION CONTINUE

DIPLÔMES DE FORMATION CONTINUE

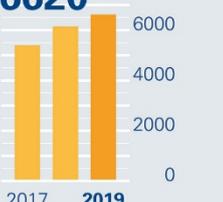
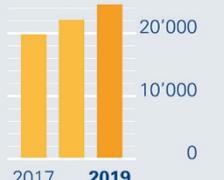
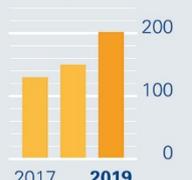


saisis via la plate-forme électronique de formation continue et annoncés par les sociétés de discipline: **6620**

enregistrés depuis la mise en service de la plate-forme de formation continue: **24'571**

APPROVED BY
SIWF^{FMH} ISFM

Nombre de sessions de formation continue reconnues par l'ISFM: **202**

Année	Nombre
2017	~5000
2018	~5500
2019	6620

Année	Nombre
2017	~100
2018	~120
2019	202

**SIWF^{FMH}
ISFM** | **2019**

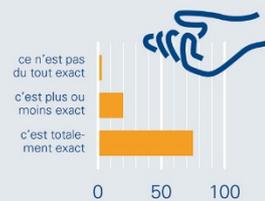


ENQUÊTE AUPRÈS DES MÉDECINS-ASSISTANTS

8380 médecins-assistants ont participé à l'enquête (taux de réponse 69.32%)

1217 établissements ont été évalués

J'apprends aussi à prendre des décisions délicates et difficiles avec les patients / leurs proches.



Dans notre établissement de formation postgraduée, les erreurs et les critiques sont discutées ouvertement.



Mes responsables de formation postgraduée prennent le temps de m'expliquer les points que je n'ai pas compris et de répondre à mes questions.



Un bon climat de travail règne dans notre établissement de formation postgraduée (médecins, infirmiers et personnel soignant) :



Rétrospective Le secrétariat de l'ISFM

Secrétariat



Petra Bucher, responsable du secrétariat / de la formation continue

Le secrétariat gère les organes législatifs (direction, comité et assemblée plénière) de l'ISFM. Au cours de l'année passée, ces trois organes ont, lors de leurs dix séances, révisé 18 programmes de formation postgraduée (titres de spécialiste et formations approfondies) et 15 programmes en vue de l'obtention d'attestations de formation complémentaire (AFC) (dont 13 dans le domaine de la radioprotection).

Le Comité a décidé de transformer le titre de droit privé en neuropathologie en un diplôme de formation approfondie interdisciplinaire, de même que les attestations de formation complémentaire « Médecine d'urgence clinique (SSMUS) » et « Médecine psychosomatique et psychosociale (ASMPP) ». Le Comité de l'ISFM a rejeté la demande de la SIM de créer une attestation de formation complémentaire en expertise médicale.

L'ISFM pilote également la reconnaissance des sessions de formation continue non spécifiques dans le domaine de l'éthique, de l'économie de la santé, de la médecine des assurances, du management / de la gestion et de l'enseignement. Au cours de l'année passée, l'ISFM a examiné 231 demandes ; 202 sessions ont été approuvées et ont obtenu le label « ISFM approved ». Ce qui constitue un nouveau record.

L'ISFM est le centre de compétences pour toutes les questions relatives à la formation postgraduée et continue en Suisse. Le secrétariat de l'ISFM fait office de centre administratif et d'interlocuteur pour les médecins, les institutions et les autorités.

Christoph Hänggeli dirige le secrétariat de l'ISFM qui comprend les quatre sections suivantes :

- Secrétariat
- Relations internationales
- Diplômes
- Établissements de formation postgraduée

Relations internationales

La section Relations internationales répond en moyenne à 800 courriels de médecins étrangers par an qui souhaitent obtenir des informations sur la manière dont ils pourront exercer en



Barbara Linder, directrice suppléante de l'ISFM, responsable de la section Relations internationales

Suisse, faire reconnaître leurs diplômes ou obtenir un titre fédéral de spécialiste. Cette section soutient également les médecins qui prévoient d'accomplir une période de formation à l'étranger en leur fournissant des informations sur les attestations requises et sur le système suisse de formation postgraduée. Le nombre d'attestations délivrées aux médecins étrangers qui ont accompli des périodes de formation postgraduée en Suisse a nettement augmenté.

La section traite également les demandes d'organisations médicales étrangères relatives à la formation postgraduée et continue générale et spécifique.



Alexandra Baptista, responsable de la section Diplômes

Diplômes

La section Diplômes se charge de l'octroi de titres parmi plus de 80 titres de spécialiste et de formation approfondie. Les 17 collaboratrices de la section évaluent chaque année pas moins de 3000 demandes et plans de formation et établissent, pour chaque demande, une prise de position à l'intention de la Commission des titres qui se charge ensuite de vérifier si les conditions pour l'obtention d'un titre de spécialiste ou d'un diplôme de formation approfondie sont remplies. Les collaboratrices rédigent ensuite une décision juridiquement valable à l'intention des candidats. Elles soutiennent et conseillent également les médecins pour toute question relative aux programmes de formation, à leur cursus et à la saisie de leur formation postgraduée dans le logbook électronique. Durant l'année

passée, 1334 titres de spécialiste ont été décernés au total.

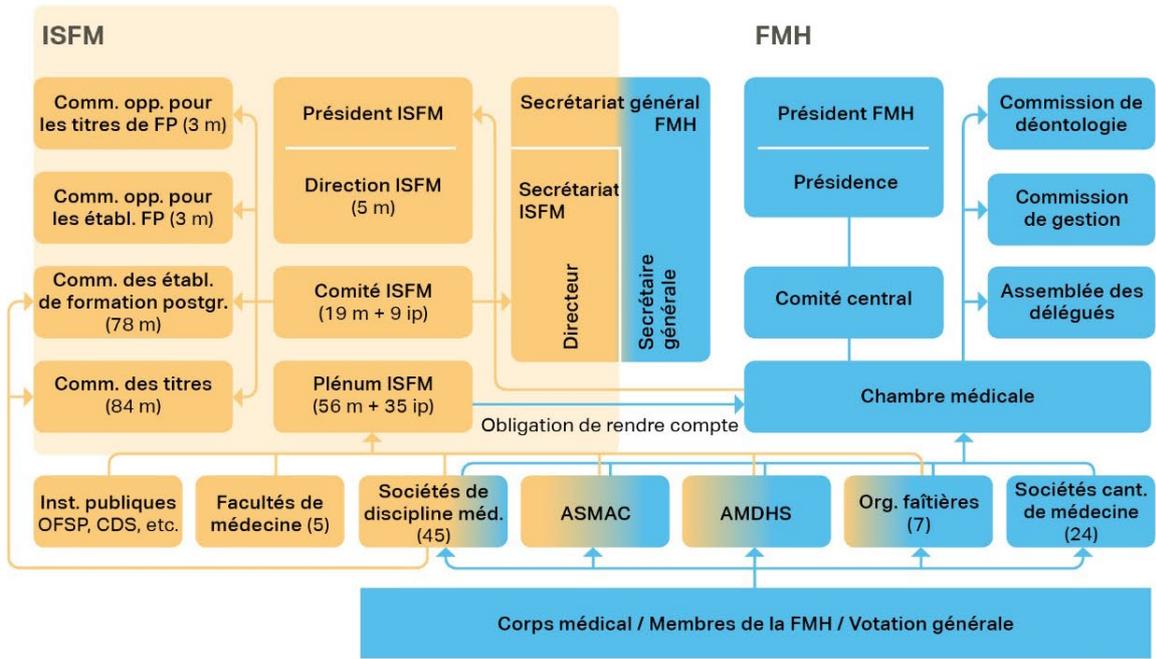
Établissements de formation postgraduée

En 2019, la Commission des établissements de formation postgraduée (CEFP) a reconnu 336 nouveaux établissements (dont 240 cabinets médicaux), elle en a réévalué 311, biffé 135 de la liste des établissements reconnus (dont 51 cabinets médicaux), et rejeté 11 demandes de reconnaissance. Les établissements de formation sont généralement soumis à une procédure de réévaluation lorsque les critères de reconnaissance du programme de formation sont révisés ou lors d'un changement de responsable.

Les visites d'établissements sont un élément-clé de la procédure de reconnaissance ou de réévaluation. Un groupe d'experts se rend sur place afin d'apprécier les conditions de formation et de vérifier si le concept de formation et les critères requis sont appliqués. Ils établissent ensuite une recommandation à l'intention de la Commission des établissements de formation postgraduée. En 2019, 152 établissements de formation ont fait l'objet d'une visite.



Renate Jungo, responsable de la section Établissements de formation postgraduée



Direction de l'ISFM

Président W. Bauer	Vice-président J. P. Keller	Vice-président R. Stolz	Vice-président G. A. Spinas	Directeur Ch. Hänggeli
Représentation de l'ISFM, Coordination des projets	Etablissements de form. postgraduée	Formation continue	Programmes de form. postgraduée	Resp. opérationnel, personnel, droit

Comité de l'ISFM

Membres ex-officio

SSMIG Th. Rosemann	SSMIG S. Bassetti	SSAR M. Zalunardo	SSC B. Schmiel
SSGO F. Maurer-Marti	SSP Ch. Rudin	SSPP C. Aeschbach	AMDHS M.-G. Schwöbel
ASMAC M.-C. Flynn	ASMAC D.-M. Jakob		

Facultés de médecine (Collège des Doyens)

Bâle R. Bingisser	Lausanne N. Senn	Zurich K. Landau
-----------------------------	----------------------------	----------------------------

Membres du comité élus par le plénum

SSDV J. Hafner	SSCM U. von Wartburg	SSN D. Wiest
SSPath G. Cathomas	SSPneu S. Stöhr	NN

Hôtes permanents

OFSP B. Häfliger	H+ J. Winkler	CDS S. Grünig	IML S. Huwendiek	Ass. Médecine Univ. Suisse J. Hodler	MEBEKO B. Muff	MEBEKO H. Hoppler	
Fac. médecine Berne I. Baumgartner	Fac. médecine Fribourg J.-M. Annoni	Fac. médecine Genève P. Hüppi	Fac. médecine Lugano M. Bianchetti	Fac. médecine Lucerne R. Babst	Fac. médecine St-Gall S. Stöckli	MEBEKO N. Koch	MEBEKO A. Schibli

AMDHS	Association des médecins dirigeants d'hôpitaux de Suisse	m, ip	membre, invité permanent	SSGO	Société suisse de gynécologie et d'obstétrique
ASMAC	Association suisse des médecins-assistant(e)s et cheff(e)s de clinique	MEBEKO	Commission fédérale des professions médicales	SSMIG	Société suisse de médecine interne générale
CDS	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé	OFSP	Office fédéral de la santé publique	SSN	Société suisse de neurologie
FP	formation postgraduée	SSAR	Société suisse d'anesthésiologie et de réanimation	SSP	Société suisse de pédiatrie
H+	H+ Les hôpitaux de Suisse	SSC	Société suisse de chirurgie	SSPath	Société suisse de pathologie
IML	Institut d'enseignement médical de l'Université de Berne	SSCM	Société suisse de chirurgie de la main	SSPneu	Société suisse de pneumologie
		SSDV	Société suisse de dermatologie et vénéréologie	SSPP	Société suisse de psychiatrie et de psychothérapie

Comptes annuels 2019 et budget 2021

en milliers de CHF	Résultat 2019	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021
Produits				
Titres de spécialiste (2018 : 1'434 / 2019 : 1'334)	4'870	5'510	5'510	5'430
Titres de médecin praticien (2018 : 111 / 2019 : 106)	108	80	80	100
Formations approfondies (2018 : 245 / 2019 : 207)	294	410	300	300
Attestations d'équivalence	-2	0	0	0
Renseignements / Plans de formation (2018 : 395 / 2019 : 435)	164	100	140	152
Réimpression de diplômes (2018 : 31 / 2019 : 18)	4	2	2	2
Taxes de recours	39	15	22	32
Taxes de certification att. formation compl.	43	30	30	40
Taxes de certification pour EFP	997	750	800	1'000
Visites d'accréditation d'établissements de formation	909	650	700	900
Reconnaissance des sessions de formation continue (ISFM approved)	87	55	60	90
Emoluments plate-forme de formation continue	248	180	250	300
Taxes séminaires et participation Teach the teachers	52	40	30	50
Autres recettes (2019/2020 : mandat de formation continue OFSP)	32	5	5	5
Total des produits	7'842	7'827	7'929	8'401
Charges				
1. Charges pour prestations fournies				
Indemnités Commission des titres (SSPP)	-5	-7	-7	-5
Indemnités ISFM (ISFM approved)	-16	-19	-19	-18
Indemnités cheffe de projet Titres de spécialiste	0	-2	-2	-2
Indemnités Visites d'établissements	-320	-250	-350	-350
Frais de manifestation (location, consommations, etc.)	-38	-40	-50	-50
Diplômes de titre de spécialiste	-43	-60	-45	-30
Diplômes de formation approfondie	-6	-12	-10	-5
Frais de projets (promotion projets, Award, symposium MedEd, refonte du site internet, mise à jour de la stratégie)	-240	-220	-150	-250
Projet Plate-forme électronique de formation continue	-19	0	-200	-200
Projet e-Logbook	-819	-950	-500	-500
Projet Enquête auprès des médecins-assistant(e)s	-173	-177	-177	-200
Projet Informatisation section EFP	-12	-30	-87	-100
Projet Accréditation	0	-100	0	0
Projet Teach the teachers	-91	-80	-100	-100
Projet EPA	0	0	0	0
Total des charges pour prestations fournies	-1'782	-1'947	-1'697	-1'810
2. Frais de personnel				
Salaires	-2'801	-3'092	-3'061	-3'229
Indemnités Commission des titres	-115	-140	-140	-120
Indemnités ISFM (plénum / comité / expert en radioprotection / CO / EPA / Past-President)	-131	-95	-145	-290
Indemnités CEFP	-60	-50	-75	-70
Indemnités Visites d'établissements	-233	-180	-250	-250
Assurances sociales	-473	-620	-618	-650

en milliers de CHF	Résultat 2019	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021
Autres frais de personnel	- 74	- 124	- 78	- 84
Prestations de tiers	- 12	- 15	- 13	- 15
Total des frais de personnel	- 3'898	- 4'316	- 4'380	- 4'708
3. Autres frais d'exploitation				
Entretien et réparations	- 2	- 1	- 1	- 2
Frais de véhicules et de transport	0	- 1	- 1	- 1
Administration, informatique et publicité, conseil juridique	- 122	- 20	- 34	- 81
Résultat financier	0	0	0	0
Total des autres frais d'exploitation	- 125	- 22	- 35	- 83
4. Résultat extraordinaire				
Provision projets ISFM	- 400	0	0	0
Total du résultat extraordinaire	- 400	0	0	0
5. Compensations internes				
Prestations « achetées » à la FMH par l'ISFM et vice versa				
a) Compensations internes selon le compte de charges				
Service de traduction	- 107	- 105	- 111	- 118
Division ICT	- 276	- 230	- 381	- 406
Division Service juridique	- 247	- 273	- 320	- 325
Division Données, démographie et qualité	- 64	- 80	- 50	- 60
Autres	- 22	- 30	- 10	- 10
Moins les prestations fournies à la FMH	30	53	43	0
	- 688	- 665	- 829	- 919
b) Compensations internes selon forfaits				
Location	- 124	- 124	- 124	- 124
Matériel de bureau / Impression / Ports	- 66	- 66	- 66	- 66
Téléphone / Comptabilité	- 173	- 173	- 173	- 173
ICT	- 512	- 512	- 512	- 512
	- 875	- 874	- 875	- 875
Total des compensations internes	- 1'563	- 1'539	- 1'704	- 1'794
Total des charges	- 7'768	- 7'824	- 7'817	- 8'395
Charges	- 7'768	- 7'824	- 7'817	- 8'395
Produits	7'842	7'827	7'929	8'401
Bénéfice (+) / Perte (-) d'exploitation	74	2	112	5
Restitution de cotisations avant/après obtention du titre	388	405	450	520
Compensation pour restitutions	- 388	- 405	- 450	- 520
RÉSULTAT	74	2	112	5

Budget 2021 provisoire / sous réserve d'approbation par la Chambre médicale en automne 2020

L'ISFM : un gage pour des médecins compétents

L'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM) accompagne les médecins diplômés tout au long de leur carrière professionnelle, après leur formation prégraduée. Il leur garantit une formation postgraduée et continue de haute qualité, adaptée aux besoins de la population. Depuis avril 2009, l'ISFM organise la formation médicale postgraduée et continue sur mandat de la Confédération. Alors que la première vise à former les médecins spécialistes de sorte qu'ils exercent leur activité professionnelle sous leur propre responsabilité, la formation continue a pour objectif de maintenir les compétences acquises pendant la formation pré- et post-graduée et de les actualiser en fonction de l'évolution des progrès de la médecine.

Organe autonome et indépendant de la FMH, l'ISFM réunit tous les acteurs primordiaux de la formation postgraduée et continue. Le large soutien dont il bénéficie et son lien avec les institutions publiques soulignent une volonté de transparence et contribuent dans une large mesure à sa crédibilité. Le maillage de toutes les compétences réglementaires et financières sous un seul toit garantit une mise en œuvre efficace des dispositions de formation postgraduée accréditées par la Confédération. La loi sur les professions médicales (LPMéd) délimite le cadre et le fondement sur lesquels reposent les activités de l'ISFM.



La version brève du rapport de gestion de l'ISFM a été publiée le 8 avril 2020 dans le numéro 15/16 du Bulletin des médecins suisses.

Impressum

Edition : Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM)
Elfenstrasse 18
3000 Berne 15
siwf@fmh.ch
www.siwf.ch

Infographie : Marc Siegenthaler

Traduction : Service de traduction de la FMH

Photographie : Yoshiko Kusano (première et dernière page), Adrian Moser (portraits P. Bucher, R. Jungo), Tobias Schmid (portraits Ch. Hänggeli et W. Bauer, A. Baptista, B. Linder, direction)

Concept et rédaction : Doris Schmutz, FMH

ISSN: 1664-9524 (online)